

Thème : Actualité de la commande publique

Date : Jeudi 2 avril 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Consolider les compétences et connaissance sur ce droit
- Connaître les dernières grandes actualités du droit de la commande publique
- Gagner en maîtrise sur ce droit et son contentieux.

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Actualités législative et réglementaire
- Contentieux lié à la passation et à l'exécution des contrats de la commande publique
- Cas particuliers (maîtrise d'œuvre, responsabilité financière)
- Règles de compétence juridictionnelle
- Actualité en droit de la commande publique de droit privé (le cas échéant)
- Actualité sur la responsabilité pénale en droit de la commande publique

Moyens pédagogiques :

Powerpoint

Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Anthony QUEVAREC, Avocat spécialiste en droit public avec une qualification spécifique en contrats et marchés publics

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.